



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 038-213804552-20230609-D2023\_032-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2023-032

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 21

votants : 26

**L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à dix-neuf heures,**  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juin 2023

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Eveline DUJARDIN, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Clément RAVET, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Christian COCAT (pouvoir à Franck ROESCH), Patrick ROZE (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Rachel BASSET (pouvoir à Elodie DUGUE), Nicolas MILLON (pouvoir à Alexandre GINET), Virginie MATHIEU (pouvoir à Florence VERLAQUE), Claude BINET (pouvoir à Viviane MONTOVERT)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

**TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Maire, Fabien DURAND propose aux membres du Conseil au sort informatique des membres du Jury d'Assises effectué publiquement en mairie vendredi 17 mai 2023 à 10h00 à partir des listes électorales de la Commune.

Ce tirage au sort doit comprendre un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 28 avril 2023, soit 9 électeurs.

Conformément aux dernières instructions du Ministère de l'Intérieur, il conviendra de retenir les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2024 pour la constitution de cette liste préparatoire.

Les personnes tirées au sort seront informées qu'elles ont la possibilité de demander par simple lettre avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 au Président de la commission prévue à l'article 262, à bénéficier des dispositions de l'article 258 (dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou sur l'invocation d'un motif grave reconnu par la commission et justifiée par le demandeur).

Il est procédé au tirage au sort :

Les électeurs tirés au sort pour faire partie de la liste préparatoire sont :

N° bureau électoral	Nom - Prénom	Date de naissance	Adresse
1	BUISSON Marie-Lise	07/05/1987	424 rue des Tilleuls
2	COLLIN Nathalie épouse ANDRE	10/01/1974	194 chemin du Creusat
2	DREVET Sylvain	04/08/1993	65 chemin du Cachet
2	FERRARD Agnès épouse ACCORINTI	02/03/1972	1155 route de Chapèze
2	FONTANEL Cédric	03/11/1974	725 chemin de Prémis
1	HYVRIER Thomas	05/01/1998	615 rue de la Grande Charrière
3	JARRU Alain	06/06/1947	5 impasse des Côtes
2	REBIH Kedidja	14/12/1964	1136 route de Chapèze
1	SULCIS Robert	14/06/1968	73 chemin de la Vie Morel

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver le tirage au sort du Jury d'Assises.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve** le tirage au sort du Jury d'Assises

Fait et délibéré le 9 juin 2023  
Pour copie conforme.

Le Maire,

  
Fabien DURAND

